



Demander à mon père de participer aux frais des mes études

Par **Damoniak**, le 11/12/2008 à 20:15

Bonjour,

Situation actuelle : Je suis un étudiant de 20 actuellement en BAC+2 je vis chez ma mère avec ma soeur, mes parents sont divorcés depuis 1996 , mon père paye une pension alimentaire d'environ 250e/mois/enfant sans incident de paiement car saisi sur salaire et je ne vois plus mon père depuis plusieurs années (je ne connais même pas son adresse).

Question : J'envisage d'intégrer une école privée pour faire mon BAC+3 à BAC+5 soit 3 ans d'études. Les droits d'inscription de cette école s'élèvent de 6500 à 7200 euros l'année soit un total d'environ 20 000 euros pour 3 ans. Je pars du principe que mon père, comme ma mère, est garant de mes études. Est-il donc possible d'envisager de lui demander de payer une partie des frais d'inscription ? La dernière fois que j'ai eu contact avec lui c'était il y a 3 ans, je devais prendre un studio car l'université était loin et je lui ai demandé de participer aux frais engendrés, il a refusé sous prétexte que la pension servait à ça. Quels sont mes droits ? Ma demande est-elle juste ? Ma mère dispose de revenus faibles dont elle ne pourra payer qu'une faible partie de l'école, le reste sera à verser de ma poche, sûrement à crédit.

Merci de votre réponse.

Par **jeetendra**, le 11/12/2008 à 20:25

bonsoir, vous pouvez toujours demander à votre père une participation pour vos frais d'étude, mais il me semble qu'il n'est pas obligé comme il verse déjà une pension alimentaire de 250 euros, n'oubliez pas que votre père a également des charges (nourriture, déplacement, crédit, etc.), cordialement